



05 avril 2024

Financement public de l'enseignement privé : exigeons la transparence

Le Réseau français des villes éducatrices a pris connaissance des principales conclusions de la mission d'information sur le financement public de l'enseignement privé. Auditionnés par les députés Paul Vannier et Christopher Weissberg en charge de cette mission, les élues et élus du Réseau saluent le travail fourni et la volonté manifeste de remettre en discussion le renforcement de l'école publique ainsi que la contribution de l'enseignement privé à la réussite de tous les élèves et à la mixité sociale, fondatrice de notre pacte républicain. Les villes du Réseau sont profondément attachées à l'école publique, et sont des collectivités engagées pour lui donner les moyens nécessaires à la réussite de chaque enfant quel que soit son milieu social d'origine.

Le financement de l'enseignement public est pour partie assuré par les collectivités locales, via le forfait communal en ce qui concerne le primaire. À la suite des rédacteurs de ce rapport, nous déplorons que le système de financement de l'école privé soit extrêmement opaque. La principale demande qui ressort de ce travail, et qui est la notre depuis de nombreuses années, est celle de la transparence. Les élues et élus sont dans toutes les situations engagés à garantir le bon usage des deniers publics, c'est pour cela que n'importe quelle association recevant des fonds publics doit en justifier l'usage. L'enseignement privé ne doit pas faire exception, et doit pouvoir montrer que les fonds attribués sont affectés aux dépenses fléchées (par exemple, que le forfait communal maternel est bien alloué à des dépenses concernant les maternelles). Au delà de la question primordiale de la transparence, nous rejoignons les conclusions du rapport au sujet des contreparties. Pour garantir l'égalité entre tous les enfants et les familles, et pour ne pas aggraver la ségrégation socio-scolaire, l'enseignement privé doit participer à l'effort collectif de mixité sociale et d'inclusion des enfants en situation de handicap. Cette question doit prendre en compte celle de l'accompagnement vers la réussite de chaque enfant quelle que soit son origine sociale, sans sélection ou exclusion en fonction des résultats scolaires.

Comme les députés Vannier et Weissberg, nous demandons que les écoles privées soient soumises à un meilleur contrôle de leur utilisation des fonds publics qu'elles reçoivent, et que ces financements puissent être conditionnés à la participation effective aux enjeux du service public d'éducation.

Contact presse

Émilie Kuchel - présidente

04 78 03 67 22